

VIVIERS LES MONTAGNES
COMPTE ADMINISTRATIF 2019
ASSAINISSEMENT
NOTE DE SYNTHÈSE
(Délibération du conseil municipal du 04/07/2020)

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Viviers-Lès-Montagnes.

- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur
- Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
- Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.

La commune de Viviers-Lès-Montagnes gère son réseau d'eau et d'assainissement collectif.

Le compte administratif a été voté le 4 juillet 2020 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à Monsieur Le Maire aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- la section d'exploitation qui concerne la gestion courante,
- la section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelque fois pluriannuelles.

Les chiffres clés 2019 – section d'exploitation

Le budget d'exploitation permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section D'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires à l'exploitation courant et récurrent du service.

Recettes d'exploitation : 116 940.76 €
Dépenses d'exploitation : 139 137.76€
Excédent reporté : 65 903.68€

Résultat de fonctionnement 2019 : 43 706.68€

D'où viennent LES RECETTES réelles d'exploitation 2019 :

Principalement les recettes d'exploitation proviennent de la redevance assainissement payée par l'ensemble des administrés pour 95%.

L'exercice 2019 se démarque par une très légère baisse des recettes par rapport à 2018 : 2.20% qui se justifie par une baisse de subvention 2237.00€.

Les chiffres clés 2019 – section d'Investissement

Recettes d'investissement : 64 536.55 €

Dépenses d'investissement : 48 015.80 €

RAR 2019 : 4 000€

Excédent investissement (2018) : 47 055.37€

Résultat d'investissement 2019 : 59 576.12 €

Les dépenses dans la section d'investissement sont principalement en 2019 des remboursements d'emprunt.

Les chiffres clés 2019 : endettement

La commune de Viviers-Lès-montagnes n'a pas fait d'emprunt pour financer les investissements du budget assainissement cette année.

Les annuités des deux emprunts se sont élevées à 25 351.00€ cette année. L'un des prêt concernant l'assainissement des Bels a débuté en 2008 et sera fini d'être remboursé en 2032, quant à l'autre il court depuis 2005 et sera fini en 2025 il concerne l'assainissement du Peri Albo.

Fait à Viviers-Lès-Montagnes, le 14 juillet 2020

Le Maire,

VEUILLET Alain

